

RCS : PERIGUEUX

Code greffe : 2402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PERIGUEUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 1995 B 00153

Numéro SIREN : 401 725 114

Nom ou dénomination : AT COBRA

Ce dépôt a été enregistré le 03/07/2023 sous le numéro de dépôt 2094

AT COBRA
Société par actions simplifiée
au capital de 840 000 euros
Siège social : Lacropte,
24380 VERGT

401 725 114 RCS PERIGUEUX



REQUÊTE
à Monsieur le Président du Tribunal
de commerce de PERIGUEUX

Le soussigné **Monsieur Kévin FARTARIA**, Président de la société GROUPE TITEL, Société par actions simplifiée,

Agissant en qualité de Présidente de la société AT COBRA, société par actions simplifiée au capital de 840 000 euros, dont le siège social est Lacropte, 24380 VERGT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 401 725 114 RCS PERIGUEUX,

A l'honneur de vous exposer :

Que la société AT COBRA a, conformément à ses statuts clôturé son dernier exercice social au 31 décembre 2022,

Que, conformément à ses statuts, elle devrait réunir ses associés en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, sauf prorogation dudit délai par décision de justice,

Qu'elle se trouve dans l'impossibilité de réunir les associés dans le délai requis.

C'est pourquoi la soussignée a l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la société AT COBRA qu'elle représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de UN mois pour réunir l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022, conformément aux statuts de ladite Société.

Fait à VERGT
Le 19 juin 2023

Kévin FARTARIA
Société GROUPE TITEL
Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Fartaria', written over the printed name.

No de rôle : 2023 003228

ORDONNANCE

Nous, Hubert BARAER, Président du Tribunal de Commerce de Périgueux,
Assisté de Maître Bruno DUNOYER, Greffier,

Vu les articles L.225-100 et R.225-64 du Code de Commerce,

Vu la requête présentée par :
M. FARTARIA Kévin
Président de la société GROUPE TITEL
Agissant en qualité de Président de
la société AT COBRA (SAS)
Lacropte
24380 Lacropte
RCS PERIGUEUX 401 725 114

Attendu que le requérant demande que soit prorogé le délai pour réunir l'assemblée générale annuelle d'approbation des comptes annuels ;
Attendu que le requérant justifie être dans l'impossibilité de réunir l'assemblée générale dans les délais légaux ;
Qu'il y a lieu de faire droit à la demande ;

PAR CES MOTIFS

Prorogeons jusqu'au **31/07/2023** le délai pour réunir l'assemblée générale annuelle d'approbation des comptes de l'exercice clos le **31/12/2022** de la **société AT COBRA (SAS)**

Disons que les dépens seront supportés par le requérant

Fait et ordonné à Périgueux 3 Place Yves Guéna

Le

29/06/2023

Le Greffier

Le Président